

E-learning NRJ02 - Réaliser un audit énergétique en maison individuelle (OPQIBI/QUALIBAT) - 14 heures conformément au décret 2018-416 du 30/05/2018

DURÉE

2,00000 jours (soit 14 heures)

PRIX

620 € par participant

Soit 744 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Pour les maisons individuelles :

- les bureaux d'études et entreprises qualifiés « Audit énergétique en maison individuelle » en vue de la qualification OPQIBI 1911 ;
- les entreprises certifiées « RGE offre globale » en vue de la qualification QUALIBAT 8731

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet (Mozilla, Google Chrome, Safari...)

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

La formation d'une durée de 14 heures conformément au décret 2018-416 du 30 mai 2018 répond aux objectifs suivants :

- être capable d'intégrer les problématiques d'une enveloppe performante : existant, usage, hiver/été ;
- connaître les solutions techniques en vue d'une performance de l'enveloppe spécifique au projet de rénovation ;
- connaître les risques de surchauffe et/ou de pathologies liés à l'environnement et au programme fonctionnel du projet ;
- choisir l'outil d'aide au projet de rénovation thermique adéquat : leurs avantages/inconvénients en fonction d'objectifs visés ;
- savoir formuler des scénarios de rénovation de l'enveloppe appropriée et intégrer la rénovation par étapes ;
- définir la typologie des systèmes installés dans le bâtiment (notamment le type de ventilation et le type de production de chaleur.) ;
- adapter/proposer les solutions d'équipement et des types d'intervention grâce aux scénarios de simulation de l'enveloppe ;
- connaître les aides financières liées à ce type de travaux pour les particuliers ;
- savoir arbitrer et hiérarchiser les interventions du projet par étapes en fonction des différents paramètres (notamment le besoin initial du client, le financement, le diagnostic du bâtiment, la valeur patrimoniale) ;
- savoir orienter et conseiller le maître d'ouvrage : monter un argumentaire pédagogique

**PROGRAMME**

JOURNÉE 1

1 - Les fondamentaux de l'audit énergétique

- Généralités sur l'audit énergétique
- Dans quel cas faut-il établir un audit énergétique
- En quoi consiste un audit énergétique
- Quelle est la différence entre un audit énergétique et un diagnostic de performance énergétique
- Existe-t-il des exemptions à la réalisation de travaux
- Quelle est sa durée de validité ?
- Qui peut réaliser cet audit ?

2. Méthode, analyse et explication des écarts

- Méthodologie de l'audit énergétique
- Analyse des factures énergétiques

3. Visite, analyse et comportement des usagers

- Visite et analyse du comportement des usagers
- Matériels de mesures
- Logiciel CAPRENOV+
- Logiciel Liciel

4. Diagnostic et améliorations de l'enveloppe

- Généralités
 - Typologie des constructions
 - Les spécificités des bâtiments construits avant 1948
 - Analyse des configuration thermiquement défavorable
- L'enveloppe du bâtiment
 - Les matériaux de construction
 - L'enveloppe du bâtiment
 - Les défauts d'étanchéité à l'air
 - Les ponts thermiques
 - Les masques solaires
 - Les caractéristiques de l'enveloppe d'un bâtiment
 - Thermique du bâtiment (d'hiver et d'été)



-Les pathologies du bâti

- Les principales pathologies du bâti

5. Diagnostic et amélioration des équipements

-Les systèmes de chauffage et de refroidissement

-L'éclairage

-La ventilation

-Eau Chaude Sanitaire

-Les auxiliaires

JOURNÉE 2

-L'étude de prix et chiffrage des travaux

- Généralités sur le chiffrage des travaux de bâtiment
- Les différents types de pris en matière de travaux
- Le détail du devis quantitatif et estimatif (D.Q.E)
- La décomposition du prix des travaux
- La variabilité des couts de travaux énergétiques

-Travaux et recommandations

- Travaux énergétiques mode d'emploi
- Dispositif RGE
- Les travaux induits et le taux de TVA lors d'une rénovation énergétique
- Les aides qui existent en 2024

-Prévention des nouvelles pathologies lors des travaux de rénovation énergétique

-Pathologies efficacité énergétique et équipements

- Généralités
- Pathologie des enveloppes performantes
- Pathologie des équipements de chauffage
- Pathologie des systèmes de ventilation

-Le rapport d'audit

-Activité fil rouge avec visite virtuelle

-Compréhension et interprétation de l'audit

- Difficultés de compréhension de l'audit



- Savoir expliquer les écarts entre les DPE, audits et les factures d'énergie
- Ouverture de l'audit énergétique vers la réalisation des travaux
- Convaincre le maître d'ouvrage des avantages de la rénovation énergétique

**VALIDATION**

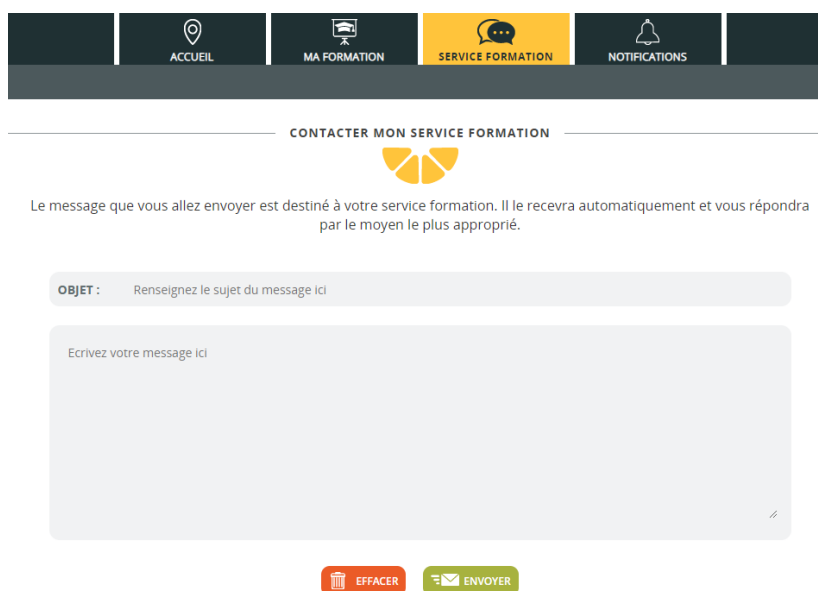
Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.